

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
D'APPLICATION LAZARE-CARNOT

Tél. : 01 42 42 83 33

Fax : 01 47 82 19 54

Mél. : [0920245s@ac-versailles.fr](mailto:0920245s@ac-versailles.fr)

Site : <http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

Compte rendu  
Séance du 14 juin 2018

Étaient présent.e.s

**PARENTS ELUS:**

BRAJEUX Béatrice	FCPE
AMIR Sandrine	FCPE
DELANNAY Annaïg	FCPE
YANG-TRICOT Candace	FCPE
FINIASZ Anne-Claire	FCPE
MANSIKKAMAKI KANOUTE Pascale	FCPE
ROULLEAU Ingrid	PEEP
GODARD Aurélie	PEEP
DOLY Amélie	PEEP
BOULANGER Marine	PEEP
ROUGEON Vasco	PEEP
ESSERT Audrey	PEEP

**RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS**

MEGHERBI Mohamed

**REPRESENTANT LA MUNICIPALITE**

DELATTRE Amélie, Maire-Adjointe

**ENSEIGNANT.E.S :**

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DUMINIL Margaux	CE1A
FROIDEVAL Mélanie	CE1A
BENAMEUR Kahina	CE1B
LACAZE Laetitia	CE1C
BARBAUX Julie	CE1-CM1
FRANK Stéphanie	CE2B
LORiot Vincent	CE2C
CHAUMEL Thierry	CM1A
SANDOUK Sarah	CM1B
BRODIN Sophie	CM2A
PLISZKE Stéphanie	CM2B
AKAKPO Florence	CM2C
ZAFIMEHY Karine	CPA
DOGNON Aurélie	CPB
BEZIER Bruno	CPC

**DELEGUEE DEPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

MONTETAGAUD Hélène

ORDRE DU JOUR

- ✚ **Projet(s) d'écoles(s) et projet du « territoire Lakanal »** : Modalités d'élaboration, objectifs généraux et propositions d'actions
- ✚ **Bilan des classes de découvertes**
- ✚ **Permis piéton CE2 et apprentissage « vélo » CP**
- ✚ **Questions diverses :**
  - Organisation de l'accueil du soir à partir du 25.06
  - Accueil physique et téléphonique après 16h45
  - Inscription périscolaire : le nouveau portail numérique
- ✚ **Organisation de la rentrée 2018** : Effectif et structure prévisionnels, mouvement des personnels



## PROJET D'ÉCOLE

La finalité commune du projet d'école ou du projet d'établissement (pour le second degré) vise à favoriser la réussite des élèves avec la définition de modalités spécifiques de mise en œuvre des programmes nationaux.

Les évolutions du système éducatif, et notamment les politiques destinées à renforcer les continuités et la cohérence des parcours pédagogiques de la maternelle à la fin du collège, incitent à élargir le cadre d'élaboration des projets d'école au bassin de scolarisation du collège du secteur.

Cette nouvelle démarche conduit les écoles maternelles et élémentaires rattachées au collège Lakanal à définir, à partir de constats partagés et d'analyses communes, des axes communs et des actions pédagogiques convergentes. Les écoles concernées relevant de deux circonscriptions de l'Education nationale différentes, cette logique de territoire est cependant limitée aux maternelles D. Papin, G. Bienvêtu, J. Moulin, M. Pagnol et aux élémentaires M. Pagnol et L. Carnot.

Ce contexte administratif local ne remet toutefois pas en cause une dynamique pouvant préfigurer l'école du « socle commun » s'appuyant notamment sur la mise en place d'instances de dialogue entre les écoles et les collèges, sur le regroupement dans un même cycle de la classe de 6<sup>e</sup> avec les classes de CM1 et de CM2, sur la mise en œuvre d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

A cet égard, la prochaine obligation de scolarisation (« d'instruction ») élargie à la maternelle dès 3 ans viendra très certainement conforter cette démarche.

### **Présentation du contrat d'objectifs et des actions du projet des écoles du réseau Lakanal**

Axe 1 : ACCOMPAGNER ET INCLURE TOUS LES ELEVES DANS DES PARCOURS DE FORMATION COLLECTIFS ET DIFFERENCIÉS

#### **① Les continuités et les transitions dans les parcours de l'élève**

Accueillir et accompagner l'élève et sa famille à l'entrée de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du collège.

Dispositifs et actions pédagogiques envisagés et/ou mis en œuvre :

- Accueil des familles,
- Concertations et élaboration de parcours d'apprentissage (maternelle/élémentaire et élémentaire/collège),
- Accueil des élèves et mise en œuvre de projets communs impliquant les élèves de GS pour la liaison avec le CP et de CM2 pour la liaison avec le collège.

#### **② La participation et l'engagement individuel et collectif**

Développer des projets et des démarches, à différentes échelles, qui permettent aux élèves d'apprendre ensemble

Dispositifs et actions pédagogiques envisagés et/ou mis en œuvre :

- Le journal de l'école,
- Mise en place des délégués de classe et du conseil de délégués,
- Les expériences collectives de mobilité (sorties scolaires avec ou sans nuitée.s)

#### **③ Les dispositifs de prévention et d'accompagnement**

Privilégier les actions de préventions fondées sur l'observation et sur l'évaluation des élèves



Dispositifs spécifiques mis en œuvre à l'école fondée sur la prévention et la prise en compte de la diversité des apprentissages :

- Contrat de suivi des apprentissages : outil de remobilisation pour alerter et/ou resserrer le partenariat pour éviter une cristallisation durable des difficultés
- Activité Pédagogique Complémentaire (APC) : En complément des 24h d'enseignement et en réponse à des difficultés d'apprentissage. Le choix de situer ce dispositif avant la classe permet de privilégier l'anticipation des difficultés et la mobilisation des acquis nécessaire pour tirer le meilleur profit des situations d'enseignement à venir.
- Diversifier les situations et les stratégies d'apprentissage pour mobiliser les compétences de chacun
- Le dispositif « coup de pouce » mis en place par la municipalité à destination des élèves de CP participe également à la prévention et l'accompagnement des élèves dans la construction des apprentissages relevant du langage écrit

Dispositifs institutionnels existants pour répondre aux besoins éducatifs particuliers :

- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : protocole pour maladies chroniques
- Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) : situations de handicap
- Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE) : actions coordonnées pour répondre à une maîtrise insuffisante des apprentissages
- Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) : aménagements pédagogiques pour des difficultés durables.
- Stage de réussite : stages de remise à niveau proposés durant les vacances scolaires de printemps et d'été aux élèves des classes de CM1 et de CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, avant leur entrée en 6<sup>e</sup>

Axe 2 : ACQUERIR DE NOUVEAUX LANGAGES EN DEVELOPPANT SA SENSIBILITE PAR LES ARTS ET LA CULTURE

S'engager dans un projet artistique et culturel

Engager chaque élève dans un projet culturel (rencontre, pratique, connaissances) annuel pour construire un parcours d'apprentissage

Dispositifs et actions pédagogiques mis en œuvre :

- Projet artistique annuel avec une phase de restitution au public (Tchaïkovski, J. Prévert, « la chaise », G. Eiffel)
- Participation au projet « Les écoles qui chantent » pour développer la pratique du chant choral avec un répertoire commun.
- Participation au dispositif « Ecole & cinéma » pour permettre aux élèves de découvrir en salle trois œuvres cinématographiques par an et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique mené par les enseignants et les partenaires culturels.

Axe 3 : ACQUERIR DE NOUVEAUX LANGAGES EN DEVELOPPANT SON USAGE DU NUMERIQUE

Initiation à la programmation

Savoir coder ou décoder pour prévoir ou représenter des déplacements, de programmer les déplacements d'un robot ou ceux d'un personnage sur un écran.

- Dispositifs et actions pédagogiques mis en œuvre : Les « bee-bots et les blue-bots » anticiper un déplacement complexe complet en élaborant l'ensemble des instructions.

Utiliser les outils numériques pour apprendre et communiquer



- Dispositif et action pédagogique mis en œuvre : Le site de l'école pour produire des contenus et communiquer / valoriser les projets des classes.

Axe 4 : DEVELOPPER LES COMPETENCES SCIENTIFIQUES ET MATHÉMATIQUES PAR DES DEMARCHES DE RAISONNEMENT ET D'INVESTIGATION

#### Apprendre à raisonner

Développer les postures et les démarches de résolution de problèmes « ouverts »

- Dispositif et action pédagogique mis en œuvre : Le « rallye mathématique » pour apprendre à élaborer et à communiquer des procédures individuelles et collectives de résolution de problèmes.

### **BILAN DES CLASSES DE DECOUVERTES**

8 classes, 199 élèves, ont participé à des projets de classes de découvertes qui ont fait l'objet d'une présentation détaillée lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école

#### Deux séjours dans les centres de la ville de Colombes qui ont concerné deux classes

- Du 2 au 13 avril, classe de CM1C de Madame FOURNIER à Sainte-Marie-sur-Mer en Loire-Atlantique près de Pornic, avec pour thèmes l'histoire et le patrimoine.
- Du 28 mai au 8 juin, classe de CM1A de Monsieur CHAUMEL sur l'île de Groix dans le Morbihan, avec pour thèmes la découverte du milieu marin et de la culture insulaire.

Les contenus pédagogiques de ces séjours sont définis par les enseignants en collaboration avec les services de la ville qui gèrent les infrastructures, organisent les sorties et activités, et recrutent les animateurs

Trois autres projets de classes de découvertes « autogérées » ont été organisés. Ces séjours sont gérés par l'école. Les contenus pédagogiques et les activités sont élaborés par les enseignants avec, dans certains cas, l'appui de prestataires spécialisés.

#### Trois projets de classes de découvertes dites « autogérées » concernant six classes

- Du 14 au 18 mai, les classes de CE1/CM1 de Madame BARBAUX et de CE1 Madame LACAZE au château de Bosc-Féré situé à Thuit-Signol près de Rouen avec pour thèmes l'enseignement des sciences et l'éducation à l'environnement.
- Du 14 au 18 mai, les classes de CM2 de Madame BRODIN et de Madame AKAKPO au « logis des grands chapeaux » à Bayeux dans le Calvados. Le séjour a permis de travailler et de visiter les lieux historiques de la seconde guerre mondiale. La proximité des plages a permis également la pratique du char à voile.
- Du 27 mai au 2 juin, les classes de CP de Madame DOGNON et de Monsieur BEZIER au « Domaine des enfants du Boulonnais », à Desvres près de Boulogne sur Mer.

Les journaux quotidiens réalisés par les élèves et les enseignants, accessibles sur le site de l'école [Rubrique « classes de découvertes »](#) témoignent de la qualité des activités et de l'implication des élèves.

#### **Bilan financier provisoire des 6 "classes autogérées"**

En complément des classes de découvertes organisées dans les sites de la ville, l'organisation de ces projets vise à permettre à tous les élèves de l'école de vivre au moins une fois dans sa scolarité cette expérience collective.



Versements familles	29 160 €	68%
Subvention Mairie	1 684 €	4%
« Pot d'accueil » des APE	331 €	1%
« Les gâteaux du lundi »	1 777 €	4%
Les « Nuits de Lazare »	3 245 €	7%
Coopérative	6 936 €	16%
<b>Coût total 6 classes</b>	<b>43 133 €</b>	<b>100%</b>

Ces séjours, élaborés entièrement par les enseignants ou en faisant appel à un prestataire spécialisé (hébergement, activités, équipe d'animateurs), peuvent être personnalisés en fonction des projets pédagogiques des enseignants.

La maîtrise des coûts étant essentielle, des choix sont opérés (durée du séjour, distance, participation de la coopérative...) pour limiter les participations des familles.

## PERMIS PIETON ET APPRENTISSAGE VELO

### Permis piéton CE2

La direction de la sécurité et de la prévention de Colombes met en place dans les classes de CE2 volontaires un « permis piéton ».

Les trois classes de CE2 de l'école ont participé à cette opération avec pour objectif de former les élèves à devenir responsables et autonomes dans leurs déplacements piétons.

Cette formation assurée en partenariat avec des agents du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et les enseignants met l'accent sur la responsabilisation des enfants sur leur propre sécurité et sur le respect des usagers les plus vulnérables.

A l'issue de cette formation et de la passation d'un test, un permis piéton est délivré aux élèves de CE2 lors d'une cérémonie officielle organisée par les élus municipaux.

### Apprentissage vélo CP

Cette formation est mise en place à l'attention des élèves de CP, dans la continuité de l'initiation proposée aux élèves de Grande Section de l'école maternelle Gustave Bienvêtu.

Contrairement aux années précédentes, le projet n'a pu être financé par la CAF des Hauts-de-Seine. C'est la coopérative de l'école qui a pris en charge l'intégralité du financement comprenant l'intervention de l'animateur spécialisé diplômé d'Etat et la sortie à la journée au parc de l'Île Marante.

Cet apprentissage conduit les élèves à ajuster et à enchaîner les actions et les déplacements en fonction d'un environnement varié et aménagé. Les notions de sécurité (port du casque, freinage, se déplacer en groupe...) constituent également des temps forts de ces séances d'apprentissage.

## QUESTIONS DIVERSES

### Organisation de l'accueil du soir à partir du 25 juin

Le dispositif d'accompagnement scolaire (étude du soir) encadré par les enseignants de 16h30 à 17h30 s'arrête cette année vendredi 22 juin.

A compter du 25 juin, les deux séquences de l'accueil du soir – accompagnement scolaire et éventuellement ateliers jusqu'à 18h30 – sont entièrement prises en charge par l'équipe d'animation.

Ce choix est justifié par la municipalité par la baisse des effectifs constatés, sur cette période, à l'échelle de la ville.

Ce phénomène de départs anticipés en fin d'année étant marginal à l'école Lazare Carnot, la prise en charge des élèves par les animateurs – notamment sur le temps des études – nécessitera sur cette courte période une réorganisation complète : groupes, locaux, personnels...



## Accueil physique et téléphonique après 16h45

Les problématiques liées à l'absence de gardien et de protocole après la sortie des classes concernant, en particulier, la permanence téléphonique ont été évoquées lors des précédents conseils d'école.

Les mouvements sociaux qui ont affectés les transports, voire certaines intempéries climatiques, ont de nouveau mis en lumière et accentués la nécessité d'une gestion a minima des appels téléphoniques des familles concernant les retards, les imprévus, les changements d'horaires de sortie...

Madame Delattre rappelle que cette situation est liée au statut de la gardienne (« agent logé ») avec des horaires spécifiques. La possibilité de modification des horaires impliquerait en contrepartie la présence d'un « agent d'accueil » (donc non logé sur l'école).

Madame Delattre précise également que l'équipe d'animation est en capacité fonctionnelle de recevoir les appels téléphoniques après 16h30.

Cette solution doit être toutefois formalisée par le service de la ville en charge de l'accueil de loisirs.

## Mise en ligne du nouveau portail « famille »

Un nouvel espace numérique dédié aux inscriptions de l'ensemble des activités péri et extrascolaires a été mis en service sur le site de la ville de Colombes : <https://portail-famille.colombes.fr>

Les familles ont été informées par l'intermédiaire de différents supports des modalités de fonctionnement de ce service et notamment du calendrier en deux temps pour constituer le dossier administratif – jusqu'au 17 juin – et pour procéder aux inscriptions du 9 juillet au 26 août.

## ORGANISATION DE LA RENTREE 2018

La rentrée aura lieu pour tous les élèves lundi 3 septembre 2018 à 9h, sauf pour les CP qui seront accueillis à 9h30 dans l'école avec leurs parents.

L'école devrait accueillir à la rentrée entre 440 et 450 élèves répartis au sein des 17 classes avec des effectifs pour chaque niveau de classe du CP au CM2 homogènes entre 85 et 95 élèves.

La structure pédagogique n'est pas définitivement actée en raison de l'inscription de nouveaux élèves et des affectations en cours des enseignants.

Cependant la réalité numérique des effectifs par niveau et l'expérience pédagogique incitent l'équipe pédagogique à construire une structure pédagogique qui intégrera des classes « multi-niveaux » pour offrir aux élèves de meilleures conditions d'enseignement. Les retours d'expérience des classes « multi-niveaux » avec des modes de fonctionnement nécessairement différents sont très positifs en termes d'apprentissages, mais également pour le climat de classe.